



ELSBETH KALLEMEYN

Tout a commencé il y a 10 ans par une annonce dans le journal : une association médicale humanitaire cherchait des familles pour accueillir pendant trois mois d'hiver des enfants à la santé fragile et vivant en orphelinat en Lituanie ou en Lettonie. Avec mon mari Harold, mes filles Miriam, Anne-Marie et Christine nous avons décidé de répondre à cette demande. Ainsi, parmi les 25 enfants arrivés sur le quai de la gare en décembre 1994 une petite lituanienne de 11 ans nous fut confiée.

En regardant tous ces enfants s'épanouir sous le soleil de Provence et en expérimentant l'amour d'un foyer, j'ai décidé de donner un peu de mon temps à l'association Nord-Sud Fraternité. Le conseil d'administration m'a nommée chargée de mission pour la Lituanie. Très vite, nous avons noué des relations privilégiées avec la ville d'Alytus et une centaine d'enfants sont venus séjourner en Provence.

Chaque automne je pars en Lituanie pendant 2 à 3 semaines pour rendre visite à ces enfants de la part de leur famille française, et pour tisser des liens avec nos interlocuteurs à l'orphelinat, la mairie, des médecins et enseignants.

Je suis surtout préoccupée par l'avenir des jeunes au moment de quitter l'internat et j'ai commencé à explorer les possibilités de formation professionnelle ou d'études avec eux. Ce suivi ne serait pas possible sans l'aide de mes amis lituaniens que j'ai rencontrés au fil des années. Sans eux je serais perdue car le lituanien est une langue très difficile ! Après 8 ans d'efforts j'arrive toutefois à me faire comprendre un peu. Alors je ne vous cache pas que beaucoup de mes amis sont professeurs de français !

Par contre, les enfants lituaniens apprennent le français pendant leur séjour de trois mois. Beaucoup de familles entrent dans une relation de parrainage à long terme avec l'enfant accueilli. Bon nombre de ces enfants reviennent régulièrement pour les vacances d'été. Ainsi, Nord-Sud Fraternité apporte sa petite contribution à la promotion de la langue française dans votre beau pays !

ADRIAN BUTLER

Adrian Butler, Directeur exécutif du Centre européen pour les langues vivantes à Graz, se définit comme « un britannique très européen ». En effet, il a passé plus d'années en France qu'en Angleterre, d'où il est parti après ses études (en français et espagnol).

Il a d'abord enseigné l'anglais à l'université de Strasbourg et dans une grande société industrielle à Paris (entrecoupé d'un an en Espagne) avant d'entrer au Conseil de l'Europe en 1978. Sa carrière au Conseil a englobé les secteurs de la jeunesse, de la presse et de l'information et des ressources humaines. Il a également passé deux ans en tant que président élu du comité du personnel de l'Organisation.

En janvier 2003 il a pu « retourner à ses premiers amours » (le secteur de l'enseignement des langues) quand il a été nommé à la tête du CELV. « Soudain à l'âge de 50 ans passés, je me suis trouvé dans un pays où je ne parlais pas bien la langue et je ne connaissais à peine la culture » dit-il. Et d'ajouter que « c'est une très bonne expérience d'humilité pour quiconque a oublié ce que c'est d'être en situation d'apprendre d'une langue ».

Sa position au CELV lui permet d'avoir une vision globale de la situation de l'enseignement des langues en Europe et il se dit

« très préoccupé » par la domination de l'anglais dans les systèmes scolaires. Il espère que le Centre de Graz permettra d'apporter une contribution majeure à la promotion du plurilinguisme en Europe et des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe en matière d'éducation aux langues : la diversité linguistique et l'apprentissage des langues tout au long de la vie.



L'ALPF INFORME

Le Centre européen pour les langues vivantes

Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz, Autriche, est une institution du Conseil de l'Europe mise en place en 1994 afin de promouvoir l'enseignement et l'apprentissage des langues en Europe. Il s'agit d'un « Accord partiel élargi » auquel 33 Etats membres du Conseil de l'Europe ont adhéré (Albanie, Principauté d'Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Royaume-Uni).

La mission du CELV est de soutenir ses Etats membres dans la mise en œuvre de leurs politiques d'éducation aux langues sur la base des recommandations et instruments politiques du Conseil de l'Europe. Il l'accomplit en promouvant les approches innovantes et en disséminant les bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes.

Le CELV mène un programme à moyen terme sur 4 ans composé de projets organisés en coopération avec des multiplicateurs clés dans le domaine de l'éducation aux langues en Europe. A ses activités participent des formateurs d'enseignants, des experts en curriculum, des auteurs des supports didactiques, des enseignants en langues, des chercheurs et des fonctionnaires administratifs impliqués dans la mise en œuvre des politiques nationales d'éducation aux langues.

Grâce à ce programme composé d'ateliers, de conférences et de projets de recherche internationaux, le CELV offre une plate-forme internationale pour la collecte et la dissémination des informations et pour la stimulation et la facilitation des discussions, ainsi que la formation des multiplicateurs. Il maintient également des réseaux au niveau européen pour les formateurs d'enseignants, les chercheurs et les administrateurs pédagogiques.

Le Centre de Graz fait partie du Service des politiques linguistiques et de la formation en langues du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses activités sont donc complémentaires de ceux de l'autre partie de ce service : la Division des politiques linguistiques à Strasbourg. Tandis que les responsabilités principales de la Division sont l'élaboration de politiques et de lignes directrices pour la promotion de la diversité linguistique et du plurilinguisme et le développement d'instruments de planification politique, le CELV se concentre sur le soutien à la mise en œuvre des politiques d'éducation aux langues dans ses Etats membres, pour l'utilisation de ces instruments et d'autres approches innovantes concernant l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes et pour l'amélioration du statut professionnel des enseignants en langues.

La caractéristique du CELV est l'organisation de projets internationaux dans le domaine de l'éducation aux langues. Ces projets visent tout d'abord les formateurs d'enseignants, les chercheurs et les multiplicateurs clés dans ce domaine. Ils ont pour but de sensibiliser, de former et de faciliter les réseaux d'encouragement et de soutien mutuels.

Les projets soutenus par le CELV peuvent prendre des formes variées, agir à différents niveaux du processus de changement et offrir différents types d'activités pour différents groupes cibles ; cependant, tous ont pour but d'atteindre des résultats tangibles et une plus-value mesurable.

Les aspects les plus importants du travail de projet au CELV sont les suivants :

• Equipes de projet

Les projets du CELV sont menés par des équipes de projet sous la responsabilité d'un coordinateur/d'une coordinatrice. Ces équipes comprennent entre 3 et 5 experts respectant un équilibre en termes d'expertise, d'expérience, de langues de travail et de répartition géographique.

Ceux-ci travaillent avec le CELV en tant qu'experts individuels et non en tant que représentants d'une institution et leur travail est limité en terme d'étendue et de durée à leur implication dans les activités liées au projet concerné.

Les coordinateurs et les équipes de projet ont la responsabilité de mener le projet sur la base du plan d'action agréé et celle d'assurer le suivi du projet, de soumettre des rapports et d'évaluer les progrès et résultats.

• Participants

Les participants aux ateliers, groupes de réflexion, conférences et ateliers régionaux sont nommés par le réseau d'Autorités nationales de nomination du Centre ; les équipes de projet, les chercheurs et les développeurs travailleront

avec les participants nommés de cette manière aux activités.

• Langues de travail

Les langues de travail du CELV sont l'anglais et le français, les langues officielles du Conseil de l'Europe. Les projets du CELV sont normalement menés dans ces langues et l'interprétation entre l'anglais et le français est assurée pendant les ateliers centraux. Les rapports finals et les documents aux fins de publication sont également produits dans ces deux langues.

Des exceptions peuvent cependant être faites à cette règle en prenant en considération les contraintes administratives et financières que le choix des langues pourra entraîner, ainsi que l'impact que ce choix pourra avoir sur la participation aux travaux du projet.

Dans le cadre de son programme, le CELV soutient et finance un large éventail d'activités de type divers.

✓ Ateliers

Les ateliers du CELV sont destinés à des participants issus de tous les Etats membres et durent habituellement entre 2 et 5 jours. Ils peuvent avoir un certain nombre de fonctions: la mise en place de projets ou la présentation des résultats de projet, en tant que groupes de réflexions ou que conférences de sensibilisation, ou être axés sur la formation de formateurs/agents multiplicateurs.

✓ Evénements régionaux

Il s'agit d'événements internationaux ayant lieu à l'extérieur du CELV avec des participants d'un nombre déterminé d'Etats membres. Ils peuvent être axés sur la formation, la dissémination des résultats de projet ou des actions de sensibilisation.

Les événements régionaux durent en règle générale trois jours et visent à promouvoir un échange d'idées et une coopération dans une région donnée. Ces événements sont financés conjointement par le CELV et une variété d'autres partenaires.

✓ Réunions d'experts

Réunions d'experts de projet à différents stades au cours du projet : dans des cas exceptionnels, un petit nombre d'experts supplémentaires peut également être invité à ces réunions.

✓ Réunions de réseaux

Réunions de réseaux de projet soit avec les porte-paroles des réseaux de projet, soit avec tous les membres de réseau actifs.

✓ Consultations

Consultations et missions d'experts pour des travaux préparatoires, des études ou dans un but de formation.

Le CELV peut commissionner des études et financer des missions d'experts ou des consultations ad hoc liées à des thématiques intéressantes dans le cadre du programme d'activités. Ceci peut également inclure la participation d'experts à des ateliers ou à des conférences, ainsi qu'à des réunions de groupes restreints d'experts.

✓ Bourses

3 à 4 bourses peuvent être allouées chaque année, destinées à des jeunes issus des Etats membres, elles visent à leur offrir la possibilité d'approfondir leurs connaissances et leur expertise, tout en contribuant à développer des aspects de recherche dans le cadre d'un projet du Centre. Ces jeunes chercheurs sont choisis en coopération avec les coordinateurs de projet.

Le CELV maintient une plate-forme d'échange d'informations, de documentation et de dissémination des projets en cours, des résultats de projets et d'exemples, de bonne pratique. Celle-ci est constituée :

- d'un site web présentant des informations, expériences et résultats de recherche pertinents et qui offre également une plate-forme virtuelle pour un travail en collaboration des équipes de projet
- d'un Centre de ressources et de documentation offrant des services bibliothécaires, un soutien documentaire aux projets et la coordination de la publication des résultats des projets (livres, brochures, manuels, sites web de projet, etc.).

Il y a différentes possibilités de participer aux travaux du CELV :

• Participation aux événements centraux du CELV

Les événements centraux organisés par le CELV sont généralement ouverts à un participant nommé par chaque Etat membre de l'Accord partiel. Si des places sont encore disponibles, d'autres participants peuvent y assister soit à leurs frais, soit aux frais de leur institution ou Ministère.

Les personnes souhaitant être prises en compte pour la nomination devraient prendre contact directement avec

leur Autorité nationale de nomination (pour plus de détails, voir les sections correspondantes du site web).

Pour les pays membres de l'Accord partiel, des contacts devraient être pris avec le Ministère de l'Education nationale correspondant ou directement avec le CELV.

Il est possible librement de :

- visiter le Centre de documentation et de ressource du CELV et consulter les ressources disponibles sur place
- consulter les ressources disponibles en ligne, en particulier le catalogue documentaire
- (pour les coordinateurs de projet et les membres d'équipe) suggérer l'acquisition de ressources concernant votre événement
- rendre publics des événements et des conférences que vous organisez dans le calendrier international d'événements du site web du CELV
- participer aux forums de discussion en ligne
- contribuer aux collections de données
- soumettre votre profil professionnel dans la banque d'experts.

Pour avoir plus d'information vous pouvez visiter le site web du CELV www.esml.at et/ou vous adresser aux contacts nationaux :

(1) Mme Loreta Žadeikaitė

Ministère lituanien de l'Education nationale

A. Volano g. 2/7, Vilnius

Tél. : (+370) 5 2743148

e-mail : loreta.zadeikaite@smm.lt

(2) Mme Aldona Garmuvienė

Ministère lituanien de l'Education nationale

A. Volano g. 2/7, Vilnius

Tél. : (+370) 5 2743131

e-mail : garmuviene.a@smm.lt

(3) Mme Birutė Bersėnienė

Studentu g. 39, Vilnius

Tél. : (+370) 5 2751746

e-mail : angdi@vpu.lt

Université pédagogique de Vilnius

Présenté par Rasa Matonienė
Présidente